

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2013

2/2 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DE L'EMPLOI

La Maison de l'Emploi de Mons en Barœul/Villeneuve d'Ascq et les communes partenaires couvre un territoire d'environ 100 000 habitants. Elle assure la coordination des acteurs locaux et intercommunaux du service public de l'emploi autour de plusieurs missions :

- l'organisation de rencontres entre employeurs et demandeurs d'emploi (les forums, dont celui de 2013 qui sera organisé le 15 octobre au Fort de Mons),
- le renforcement de l'accès à l'emploi (l'édition d'un « flash emploi », le soutien aux contrats aidés, l'action en direction des métiers en tension...),
- le développement et le suivi des clauses d'insertion, notamment dans le cadre du programme ANRU,
- la gestion prévisionnelle des emplois et compétences,
- l'accompagnement de la croissance, de la création et de la reprise d'entreprises (réalisation en 2012 de "l'automne Monsois de la création d'entreprises" qui a permis de contacter 150 candidats à la création d'entreprise au cours de 11 réunions locales),
- l'organisation de l'accompagnement et du suivi des bénéficiaires du PLIE.

La Maison de l'Emploi dispose, par ailleurs, d'un centre de ressources accessible aux demandeurs d'emploi et a mis en œuvre un observatoire de l'emploi dont les études permettent aux acteurs locaux de suivre les évolutions du marché de l'emploi et de les anticiper afin de mener des actions ciblées.

La participation de la ville de Mons en Barœul qui permet d'accompagner financièrement la mise en œuvre de ces missions s'élève, pour l'année 2013 à 56 064 €. Cette subvention inclut le financement des missions du PLIE à hauteur de 33 000 €.

Les modalités de versement de cette subvention ainsi que la nature des documents à présenter qui justifient de la réalisation des activités sont précisées dans une convention de partenariat signée entre Monsieur le Maire et Madame la Présidente du GIP de la Maison de l'Emploi.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat,
- verser une subvention de 56 064 € à la Maison de l'Emploi Mons en Barœul/Villeneuve d'Ascq,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.